



CENTRES D'EXAMEN OUVERTS EN POLYNÉSIE FRANÇAISE ET NOUVELLE-CALÉDONIE

Le 15 septembre 2022, le SPS dénonçait par lettre ouverte auprès du DAP les conditions d'accès au concours à affectation nationale. Sans réponse, le SPS avait décidé de saisir le Sénateur de Polynésie Française Monsieur ROHFRITSCH Teva.

Suite à l'intervention du Sénateur par courrier à l'attention du DAP, ce dernier avait donné une suite favorable quant à l'ouverture de centres d'examen sur place.

Après plusieurs mois d'attente, le SPS constate enfin que la DAP a mis en place des centres d'examen dans les ressorts territoriaux de Polynésie française et Nouvelle-Calédonie.

D'après la réponse apportée par le DAP dans un précédent courrier, il s'agirait d'un centre d'examen dédié pour les épreuves écrites uniquement.

- **À l'avenir, le SPS souhaiterait légitimement que les épreuves orales aient lieu sur place pour qu'il y ait une équité de traitement concernant le passage du concours avec les DOM.**
- **Et pour que l'équité soit totale, le SPS demande à la DAP d'envisager la mise en place de la prime spécifique d'installation pour les COM et la Nouvelle-Calédonie.**

Les 2 revendications ci-dessus éviteraient à ces futurs élèves de se retrouver dans une situation financière catastrophique, et surtout permettraient à plus de candidats de se présenter et ainsi pallier le problème de recrutement. Le SPS espère que la DAP étudiera ses demandes.

Aujourd'hui, le SPS se félicite de cette avancée, et estime que c'est un minimum quand on connaît les difficultés de recrutement.

Le 9 mai 2023

Le bureau SPS ENAP